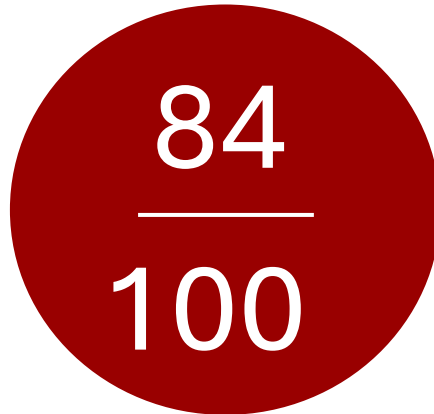


HORIZON RESORT

MASSANE

INDEX EGALITE FEMMES – HOMMES 2026

Période de référence : 01/01/2025 au 31/12/2025



Règle et barème applicable

L'index de l'égalité professionnelle est un outil visant à calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Il est obligatoire pour toute entreprise présentant au moins 50 salariés au cours de l'année écoulée. Il doit être publié chaque année, au plus tard le 1er mars.

Une note sur 100 est attribuée en additionnant les points obtenus par les 4 indicateurs suivants :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, **sur 40 points**
- Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes, **sur 35 points**
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité, **sur 15 points**
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations, **sur 10 points**

Au regard de la note obtenue et dans la continuité des valeurs portées par l'entreprise en matière d'égalité professionnelle, inscrites au cœur de sa culture, nous réaffirmons nos engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

DOMAINE DE MASSANE

34670 Baillargues

Tel : +33 4 67 87 87 87

E-mail : reception@horizon-resort.com

RCS Montpellier au capital de 38 112,25€

RC 339 982 720 00023 – APE 5510 Z

FR 59 339 982 720

HORIZON RESORT

MASSANE

A ce titre nous proposons des objectifs de progression, traduisant notre volonté de poursuivre et structurer nos actions dans ce domaine.

INDICATEUR 1 | ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Ecart de rémunération par CSP (avant seuil de pertinence 5%)

	-De 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et +
Ouvriers	3.5%			
Employés	-2.5%	4.1%		6.3%
Techniciens et agents de maîtrise		2.8%		
Ingénieurs et cadres				

✅ L'indicateur est calculable car les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Ecart de rémunération de 0.1% en faveur des hommes.

Nombre de points obtenus sur 40 : **39 points**

INDICATEUR 2 | ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Taux de femmes augmentées	19,6%
Taux d'hommes augmentés	26,4%

DOMAINE DE MASSANE

34670 Baillargues

Tel : +33 4 67 87 87 87

E-mail : reception@horizon-resort.com

RCS Montpellier au capital de 38 112,25€

RC 339 982 720 00023 – APE 5510 Z

FR 59 339 982 720

HORIZON RESORT

MASSANE

✅ L'indicateur est calculable car l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs compte au moins 5 femmes et 5 hommes.

Ecart d'augmentation de 6,8% en faveur des hommes.

Si 3,6 hommes n'avaient pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentations seraient égaux entre les femmes et hommes.

Note de point obtenus sur 35 : **25 points**

🎯 **Objectifs de progression** : Diminuer l'écart d'augmentation en faveur des hommes

Ainsi, la Direction a décidé de mettre en place les actions suivantes :

- Mobiliser les managers, avant l'attribution des augmentations individuelles, rappeler les obligations légales en matière d'égalité salariale.
- Mise en place d'un suivi genré préalable à l'arbitrage final des augmentations,

INDICATEUR 3 | POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

<i>Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption</i>	
<i>Total</i>	<i>Augmentées</i>
1	1

✅ L'indicateur est calculable car il y a eu au moins un retour de congé maternité ou d'adoption avec augmentation pendant ce congé.

Le résultat obtenu à l'indicateur est de 100%

Nombre de points obtenus sur 15 : **15 points**

INDICATEUR 4 | NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

DOMAINE DE MASSANE

34670 Baillargues

Tel : +33 4 67 87 87 87

E-mail : reception@horizon-resort.com

RCS Montpellier au capital de 38 112,25€

RC 339 982 720 00023 – APE 5510 Z

FR 59 339 982 720


HORIZON RESORT

MASSANE

<i>Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations</i>		
<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Ensemble</i>
3	7	10

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Nombre de points obtenus sur 10 : **5 points.**

 **Objectifs de progression** : Réduire l'écart de la répartition des 10 plus hautes rémunérations entre les hommes et les femmes

- Formuler toutes les offres d'emploi de manière asexuée en rédigeant les intitulés d'offres d'emploi et la description du poste en éliminant les terminologies sexuées et les stéréotypes qu'ils peuvent sous-entendre
- Présenter au manager au moins une candidature féminine (ou masculine) sur les métiers identifiés comme non mixtes dès lors qu'au moins une candidature féminine (ou masculine) correspond aux critères de l'offre, et inviter le manager à recevoir un candidat de chaque sexe

Au travers de ces 2 mesures concrètes, l'entreprise entend favoriser la mixité des emplois, y compris pour les postes à hautes rémunérations.

Fait à Baillargues le 16/02/2026,

Mme Laurette LAPEINE,
Directrice d'Exploitation



DOMAINE DE MASSANE

34670 Baillargues

Tel : +33 4 67 87 87 87

E-mail : reception@horizon-resort.com

RCS Montpellier au capital de 38 112,25€

RC 339 982 720 00023 – APE 5510 Z

FR 59 339 982 720